



## Rapport de la commission chargée d'examiner la prise en considération de la motion de M. Gérald Helbling, intitulé « Libre-service / VLS-LTP vélocipèdes ou bicyclettes ».

Au Conseil communal de  
La Tour-de-Peilz.

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission désignée pour l'étude de cet objet s'est réunie le 9 janvier 2013 à 19h30 à la Maison de Commune ; elle était composée des personnes suivantes :

Mesdames	Margareta Brüssow, Nicole Rivet.
Messieurs	François Bercher, Gérald Helbling, Patrice Wenger, Yohann Ziehli et Kurt Egli (président-rapporteur).

La commission remercie Mme la Conseillère municipale Nicole Rimella et M. Victor Béguelin, Chef de Service de l'urbanisme, de leur participation et des réponses apportées aux questions des commissaires. La Commission remercie vivement ces personnes pour leur disponibilité et pour les nombreux renseignements fournis.

Velopass est un système de location de vélos en libre-service 7 jours sur 7, 24 heures sur 24. Le réseau Riviera, le deuxième de Suisse, est exploité par la société VELOPASS. Il a été financé par Nestlé Suisse et international, la ville de Vevey et la Loterie Romande. L'entretien courant des vélos et le rééquilibrage des stations sont quant à eux assurés par les communes.

Depuis le 31 juillet 2009, 55 vélos standards peuvent être empruntés à l'une des stations VELOPASS de la Riviera (Rive Reine, Entre-deux-Villes, Gare de Vevey, Nestlé Bergère), de La Tour-de-Peilz ou de Vevey et rendus à n'importe quelle station du réseau. Selon les besoins, l'utilisateur acquiert:

- un abonnement annuel au prix de CHF 25.-, à commander auprès de VELOPASS;
- une carte journalière au prix de CHF 7.-, disponible auprès de l'un des points de vente locaux.

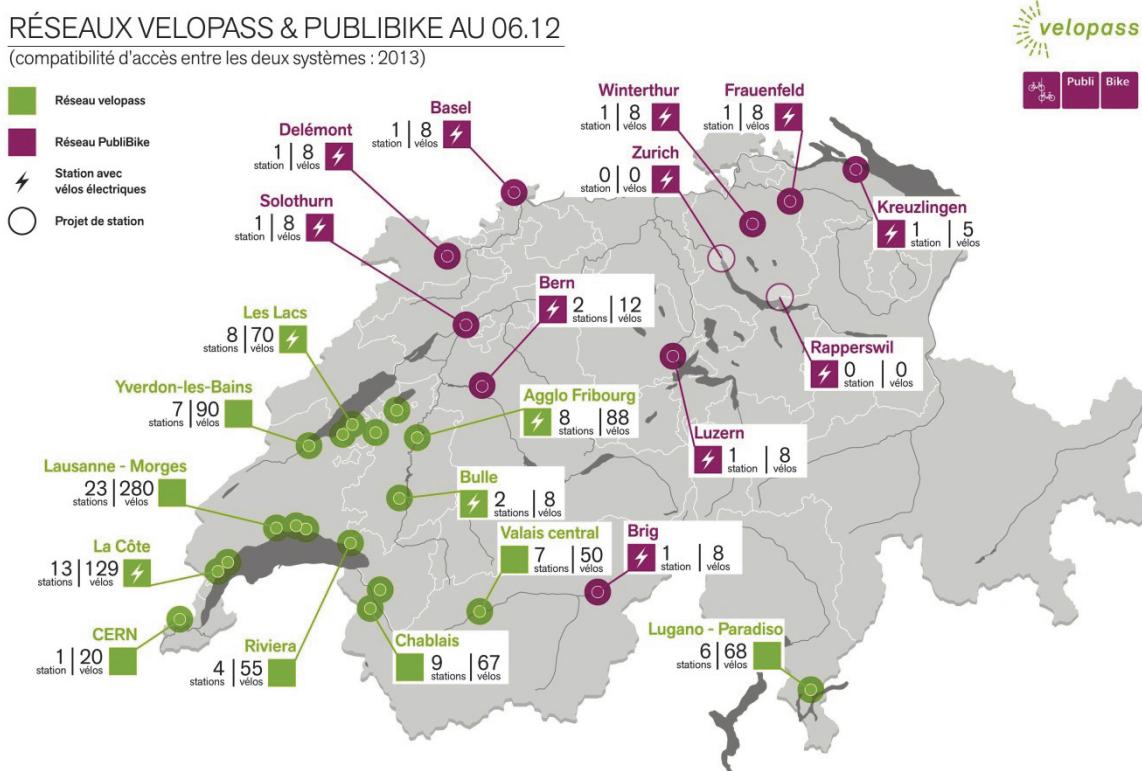
Pour ce prix chaque première demi-heure d'utilisation, même plusieurs par jour, est gratuite. Dès la 31<sup>ème</sup> minute un montant de CHF 1.00/heure est facturé. Le nombre de vélos disponibles s'affiche en temps réel, pour toutes les stations, sur le site web ou l'application iPhone de VELOPASS.

La société VELOPASS S.A.R.L. a ouvert, depuis sa création, onze réseaux de vélos en libre-service (VLS) dans plus de vingt villes en Suisse romande et au Tessin. L'arrivée sur le marché d'un nouvel acteur, Publibike, développé par Car Postal Suisse SA, en partenariat avec les CFF et Rent a bike, proposant également un système de VLS a cependant redessiné les contours de ce service en Suisse. Publibike et VELOPASS ont pour buts communs de développer un réseau national de VLS et de rendre compatible l'accès aux deux systèmes avec une seule et même carte. Le 26 avril 2012, ils ont confirmé cette volonté en annonçant le rachat de VELOPASS par Car Postal, toutefois, sans divulguer les résultats financiers de Publibike, ni de velopass, ni le prix de la transaction.

Leader sur le marché du VLS en Suisse, VELOPASS avait poursuivi son développement durant l'année 2011. Les réseaux La Côte, Les Lacs (VD-FR) et Bulle ont été mis en service entre les mois de juin et juillet 2011. Sur les 79 stations velopass actuellement en service, 31 ont été installées en 2011. Dès

lors, il n'est pas étonnant que la fréquentation ait été en augmentation avec un total de 143'000 emprunts de vélos contre 109'900 en 2010, soit plus de 30 % pour un total de 87 stations et de 884 vélos (état au 31.12.11). Donc en moyenne, chaque vélo a été utilisé 162 fois par année. En tête, nous retrouvons le réseau Lausanne-Morges, composé de 20 stations, avec 46'529 transactions, suivi du réseau Lugano-Paradiso qui a comptabilisé 43'491 emprunts. Par conséquent ces deux réseaux représentaient en 2011 le 63% du total des emprunts.

Pour le réseau Riviera, les chiffres publiés sont moins intéressants. Le nombre d'abonnés a baissé, passant de 90 à 75. Le nombre de transactions a connu une nette augmentation passant de 3'600 à 5'550 emprunts, ceci principalement grâce à une promotion active du service auprès des collaborateurs de Nestlé (organisation de balades « lunch & ride » à midi, abonnements offerts et transmissibles, communication interne). Toutefois, ce chiffre semble être en baisse pour l'exercice 2012. Les stations de Nestlé Entre-deux-Villes et Nestlé Bergère sont toujours les plus sollicitées avec 2'330 et 1'680 prélevements de vélos, à savoir 72 % du total. Le graphique publié par velopass démontre une dépendance claire des conditions météo, le nombre d'utilisations au courant des mois de janvier, février et avril oscille autour de 200 par mois pour atteindre des pics au mois de mai d'environ 600 et de près de 700 au mois d'août et de septembre.



Pour ce qui concerne l'exploitation sur notre commune, notre conseil a adopté par le biais du budget 2013 la prise en charge du coût d'exploitation de CHF 17'500.00 qui prend en considération l'entretien, parfois la recherche et le rapatriement des bicyclettes, pour une seule et unique station (Rive-Reine) et aussi pour une seule et unique année. A ce titre, il convient de signaler que les communes du réseau Riviera assument annuellement 152 cas de recherches ou de pertes. Le coût total pour le réseau Riviera oscille entre CHF 50'000.00 et 60'000.00. Pour l'instant, la commune n'a pas été approchée par velopass pour l'installation d'une nouvelle station. La distance conseillée et appliquée entre deux stations est de l'ordre de 500 – 1'000 mètres. Les distances sur notre commune sont 600 mètres entre la Gare et Nestlé Entre-deux-Villes, 700 mètres entre la gare et Rive-Reine et de 900 mètres entre Rive-Reine et Nestlé Entre-deux-Villes. Par conséquent, en qualité de demanderesse notre commune devrait investir ou trouver des sponsors pour un montant de plus de CHF 60'000.00. L'installation implique automatiquement un contrat de 5 ans pour l'entretien des vélos. Le module standard comporte 12 bornes et 10 vélos. Une installation provisoire à titre d'essai n'est pas proposée. L'intérêt majeur du système VLS est l'échange de vélos de façon régulière et multiplié d'un point à l'autre. Pour cette raison, le groupe Nestlé a été séduit et s'est fortement engagé lors de

la mise en place du réseau local. D'autres sociétés qui travaillent sur des sites étendus ou sur des unités de production multi-sites ont entrepris la même démarche, mais souvent par une solution à l'interne.

Géographiquement, l'installation à proximité de la gare ou de la poste pose des problèmes de disponibilité de surfaces adéquates. Lors des récents travaux dans le périmètre de la gare un maximum de places de stationnement pour des vélos et des scooters a été aménagé. Dès lors, vélopass grignoterait des possibilités de stationnement des vélos privés des habitants de la commune. Pour ce qui concerne le terrain privé des CFF, l'aménagement de 3 places de parc réservées aux véhicules « Mobility » est prévu.

Lors des délibérations, un commissaire a déploré le fait que le fondateur de velopass, Monsieur Luca Girardet, n'ait pas été invité pour nous fournir de plus amples renseignements, principalement quant à la situation financière de la société. L'ensemble des commissaires est acquis à la promotion de la mobilité douce. Le doute quant à la nécessité d'une nouvelle station dont le besoin n'est pas prouvé est cependant de mise. Par rapport aux autres sites de stationnement, les échanges ne peuvent pas être très fréquents. Effectivement au courant d'une journée relativement peu de retours vers la gare de La Tour-de-Peilz semblent plausibles. La configuration du territoire communal et les habitudes des boélands demandent plutôt un trajet unique par jour en direction et un deuxième au départ de la gare. Il semble illusoire que des habitants du haut et des quartiers extérieurs se rendent en bus à la gare pour prendre un vélo pour leurs achats ou promenades. Le déplacement de la station Rive-Reine à la gare, alors qu'elle a été sponsorisée par Nestlé, semble également impossible.

Les commissaires ont été sensibles au problème de la perte éventuelle des places de stationnement autour de la gare. Un certain nombre d'entre eux s'offusque également du manque de transparence financière de cette société et ne veut en aucun cas cautionner l'investissement de l'argent public dans une entreprise privée sous ces conditions. Par contre, les touristes qui arrivent à la gare pour une balade en direction du château ou sur les quais doivent être mieux guidés vers les emplacements actuels et la population indigène mieux orientée sur les possibilités qu'offre le réseau actuel de vélo en libre-service. A ce titre, une participation de la ville de Montreux, voire des communes de Veytaux et de Villeneuve, augmenterait l'attractivité du réseau et pourrait l'ouvrir largement à une utilisation touristique.

### **Conclusion :**

A l'issue du vote, c'est à la majorité, 4 avis favorables et 3 abstentions, que votre commission vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter la conclusion suivante :

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

- vu la motion intitulée « **Libre-service / VLS-LTP vélocipèdes ou bicyclettes** »,
- ouï le rapport de la commission nommée à cet effet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### **décide :**

- de ne pas prendre en considération la motion déposée par Monsieur le Conseiller communal Gérald Helbling intitulée « Libre-service / VLS-LTP vélocipèdes ou bicyclettes ».

Au nom de la Commission

Kurt Egli, Président-rapporteur

La Tour-de-Peilz, le 17 janvier 2013



MOTION

## LIBRE-SERVICE / VLS-LTP

VELOCIPEDES OU BICYCLES ?



---

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

L'EXPERIENCE DEVELOPPEE EN SUISSE ALEMANIQUE ET EN ROMANDIE DEMONTRÉ QUE  
BON NOMBRE D'INFRASTRUCTURES DE VELO LIBRE SERVICE REONDENT DE LA PART DU  
PUBLIC CIBLE A UN SOUCI DE MOBILITE. A FIN 2011 L'OFFRE DE VELO-RIVIERA, ÉTAIT DE  
QUATRE STATIONS COMPORTANT 55 VELOS.,.

DANS CE CONTEXTE ; IL Y A LIEU D'ENVISAGER INSTALLER UNE NOUVELLE STATION  
VELOPASS (VLS-LTP) DANS LE SECTEUR ENTRE LA POSTE ET LA GARE CFF.

### **VELOPASS, CONCEPT DE FONCTIONNEMENT**

Velopass (VLS) est un système de location de vélos à partir de stations fonctionnant en libre-service 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24. Grâce à ce service, vous avez la possibilité d'emprunter un vélo dans une station et de le déposer dans une autre, une fois arrivé à destination. Chaque station est composée d'un totem et de bornes permettant de vous identifier, de décrocher et raccrocher votre vélo. Le totem vous indique les stations les plus proches ainsi que les points de vente permettant d'acquérir des cartes journalières. Chaque vélo est équipé d'un système d'accrochage qui permet de verrouiller et déverrouiller votre vélo à la borne.

### **CONTRIBUTION DE L'EXPLOITANT**

L'exploitation du réseau, l'entretien et la mise en service d'une station de Velopass est financée par l'ensemble des recettes d'exploitation du réseau ; les recettes du sponsoring ; par la publicité sur le réseau ; et une contribution des propriétaires de stations selon un montant forfaitaire, facturé par station et par année.

**MOTION  
LIBRE-SERVICE / VLS-LTP  
VELOCIPEDES OU BICYCLETTES ?**

---

La Municipalité encourage l'utilisation du domaine public, voire du domaine privé communal, en accordant à Velopass une autorisation à bien plaisir pendant une durée qu'elle fixera par convention pour l'utilisation du domaine public ou privé communal sur lequel une implantation est rendue nécessaire à l'exploitation d'une station de vélos libre-service.

La Municipalité s'engage en relation avec la future zone de rencontre planifiée sur le parking des Anciens-Fossés à promouvoir ultérieurement l'extension du réseau VLS et conjointement elle favorisera l'utilisation du réseau VLS pour le personnel de l'administration communale.

Une telle installation se justifie actuellement entre la Poste et la Gare CFF, voire à proximité du prochain arrêt de bus (207) des VMCV-baptisé « GARE »-dont l'installation est attendue de manière définitive dès fin décembre 2012.

Dans ce contexte il y a lieu de réaliser rapidement la création d'une nouvelle station de vélo-libre service. Celle-ci fera l'objet d'une attention toute particulière puisque située à proximité de la gare, cette prochaine installation complétera l'offre des places de véhicules à moteur, de type « Mobility », prestation également projetée en ces lieux.

Je souhaite dès lors que cette motion soit transmise à une commission qui préavisera sur sa prise en considération.

Je vous remercie de votre attention.

Gérald Helbling

La Tour-de-Peilz, le 4 octobre 2012 / sem. 40